

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 21 février 2003

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Rapport des suivis, onglets 2 et suivants

Préambule :

« Veuillez noter que le suivi *a posteriori* des cinq projets identifiés d'un astérisque (*) se termine cette année. »

Question :

- 12.1** Veuillez justifier la demande de terminaison du suivi *a posteriori* des cinq projets identifiés d'un astérisque particulièrement pour les projets Upton/Saint-Guillaume et Saint-Jacques dont les résultats sont plus faibles que prévus.
-

Réponse :

12.1 Conformément à la Décision D-97-25, les cinq projets identifiés d'un astérisque, incluant les projets Upton/Saint-Guillaume et Saint-Jacques rencontrent les deux critères approuvés par la Régie pour mettre fin aux suivis *a posteriori* des projets d'extensions de réseau, soit :

- la conciliation des investissements réels liés aux coûts de construction par rapport aux prévisions initiales; et
- l'atteinte des retraits réels des volumes de vente prévus à la maturité du projet.